

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1767

30 août 2010

SOMMAIRE

3L Investment Holding SA	84801	IREEF - UK PropCo S.à r.l.	84802
ABN AMRO Alternative Investments	84811	Lubesa SA	84806
Aero-Flux S.à.r.l.	84805	Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.	
Aero-Flux S.à.r.l.	84807	84772
A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances	84806	Paribus Cumbrian Investment S.à r.l.	84809
Alexander Investments S.A.	84771	Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A.	84775
Allfin Lux S.A.	84807	Perigord Immobilière S.A.	84809
ALTO Luxembourg	84770	PHM Topco 13 S.à r.l.	84771
Amber International S.A.	84816	Retail Equity Holding Real Estate S.A. ...	84771
AM International Resorts S.à r.l.	84773	Scorpion S.A.	84816
A.R.A. Engineering S.à r.l.	84807	Secapital S.à.r.l.	84799
Assolux S.à r.l.	84770	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoi- se S.à r.l.	84798
Avaros S.A.	84773	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. ..	84806
Banque de Commerce et de Placements S.A.	84809	UBS (Lux) Equity Sicav	84802
Bay Associates S.A.	84809	UBS (Lux) Exposure Sicav	84774
Belhassen Investissements S.à.r.l.	84811	UBS (Lux) Money Market Sicav	84802
Blue Wings Charter S.A.	84815	UBS (Lux) Sicav 1	84803
BR Investissements	84816	UBS (Lux) Sicav 2	84804
Bul Invest S.A.	84815	UBS (Lux) SICAV 3	84805
Bull's-Eye Property Lux II SA	84808	UBS (Lux) Strategy Sicav	84804
Bull's-Eye Property Lux SA	84808	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	84805
Cargill VenInvest S. à r.l.	84772	Unirack Western Group S.A.	84773
Châtelet Investissements S.A.	84770	Van Kanten S.A.	84772
Copacore Fund	84807	Vermietungsgesellschaft Objekt 12	84798
C.T.I. (Cutting Tools Industry) S.à r.l.	84774	Vermont International S.A.	84798
EG S.A.	84770	Vivalys S.A.	84773
FAL Immobilière S.A.	84771	VLT Properties S.A.	84798
Fintech Investments S.A.	84816	Walpont S.à r.l.	84799
Harrow Holdings S.A.	84804	Weather Finance III S.à r.l.	84803
Harrow S.A., SPF	84804	WPH Dallion II S.à r.l.	84799
I.H.S.A.N. Holding Co.	84808	WPH Dallion I S.à r.l.	84799
Intrapar Holding S.A.	84774	Zork S.A.	84801

Assolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.527.

—
Extrait des résolutions prise par le gérant unique en date du 5 juillet 2010

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010088388/15.

(100099313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Châtelet Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.099.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2010 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire de la catégorie A, Monsieur Ronald William Gibbs, né à Hayes (Angleterre), le 7.04.1957, domicilié au 1 Ragged Staff Wharf, Queensway Quay, Gibraltar.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010088529/13.

(100099302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

EG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.527.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010088584/14.

(100099309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ALTO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 145.173.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010089514/11.

(100098824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

PHM Topco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.814.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2010.
Référence de publication: 2010088943/10.
(100099524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Retail Equity Holding Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 130.063.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.
Luxembourg, le 5 juillet 2010.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2010088976/14.
(100099322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

FAL Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.177.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.
Le Conseil d'Administration se compose comme suit:
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Michaël ZIANVENI
Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
Pour extrait conforme
Un administrateur
Référence de publication: 2010088615/20.
(100099305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Alexander Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.638.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010088416/9.
(100099300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.882.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mai 2010

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et

- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;

- Monsieur Christopher Jenner;

- Monsieur Ronald W. de Koning;

- Monsieur Olivier de Nervaux; et

- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2010088902/28.

(100099054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Van Kanten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.737.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010089095/14.

(100099114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cargill VenInvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.971.

—
Les comptes annuels au 31 Mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010089546/11.

(100099052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Unirack Western Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.634.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010089090/14.

(100099149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Vivalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010089094/14.

(100098962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AM International Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.083.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/7/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089515/10.

(100099326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 juin 2010

Le conseil décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Bernhard LAMPERT de sa fonction d'administrateur.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait sincère et conforme

Kris GOORTS / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010089519/15.

(100099072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Intrapar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.055.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 02 juin 2009 les mandats des Administrateurs Guy BAUMANN, Jean BODONI, et Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour *INTRAPAR HOLDING S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Nathalie Paquet- Gillard

Vice-President / -

Référence de publication: 2010089413/17.

(100098349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Résolution circulaire du 25 juin 2010

- Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour *UBS (Lux) Exposure Sicav*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010089469/19.

(100098178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

C.T.I. (Cutting Tools Industry) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 151.459.

Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 30 avril 2010 que Monsieur Raphaël RAVELLO cède 76 parts sociales qu'il détient dans la société, à Mademoiselle Adeline RAVELLO, qui les accepte.

Après cette cession, la répartition des parts au sein de la société est la suivante:

- Raphaël RAVELLO	24 parts sociales
- Adeline RAVELLO	76 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010089543/17.

(100099246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.402.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of June.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A., a company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

Here represented by Mr Marco STERZI, conseil économique, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 17, 2010.

The proxy signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company (the "Company") which it forms between itself and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued.

Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé under the name of "PENDRAGON FUND SICAV SIF S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner of the Company ("the General Partner"). Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles"), but only with the consent of the General Partner.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns or is removed as General Partner, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 14 shall apply.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is to place the funds available to it directly or indirectly through special purpose vehicles, in real estate properties located in central positions of major cities around the world, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may further invest into interest-bearing bank accounts, triple A rated bonds of governments or assimilated public institutions, or any low risk money market instruments.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "SIF Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital - Form of Shares. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 24 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) (hereinafter the "Management Shares") and ordinary

shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (hereinafter the "Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

The initial capital is thirty-two thousand Euro (EUR 32,000) divided into one (1) Management Share and fifteen thousand nine hundred ninety nine (15.999) Ordinary Shares fully paid-up and of no par value.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law 1,250,000 Euros and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg law.

The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of Article 71 of the SIF Law, (each such compartment or subfund, a "Sub-Fund"). The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of Shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 13 hereof and the provisions of the Prospectus in assets of any kind corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of assets or with such other specific features, as the General Partner shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of Shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the Shares of such Sub-Fund or Class.

Art. 6. Issuance of Shares. The General Partner is authorised without limitation to issue further fully paid Ordinary Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Ordinary Shares to be issued. Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the Prospectus, the issue price shall be equal to the net asset value for the relevant Class of Shares as determined in accordance with the provisions of Article 24 hereof plus such fees as provided by the Prospectus.

Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the SIF Law ("Eligible Investors").

The General Partner may delegate to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Ordinary Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of Shares shall be suspended if the calculation of the net asset value is suspended pursuant to Article 26 hereof.

The General Partner may decide to issue Ordinary Shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, as required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for Shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds Shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders of the relevant Class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. Detention of Shares. All Shares of the Company shall be issued in registered form.

Unless specifically requested by a shareholder, the Company will not issue share certificates ("Share Certificates", each being a "Share Certificate") and shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a shareholder desires to obtain Share Certificates, correspondent costs may be charged to such shareholder.

Any Share Certificate shall be signed by the General Partner. If Share Certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share Certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share Certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered

by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new Share Certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share Certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new Share Certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original Share Certificate.

Fractions of Shares will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A register of registered Shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register, and such Register shall contain the name of each owner of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of Shares held, the amount paid in on the Shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered Shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfers of Shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of Shares shall be affected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Restriction on ownership. The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any Share or to register any transfer of any Share where it appears to it that such registry would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Share rests or will rest in a person who is precluded from holding Shares in the Company; and,

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares or a certain proportion of the Shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of Shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his Shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his Shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the shareholder holding such Shares or appearing in the Register as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the redemption price in respect of such Share is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share Certificate or Share Certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the Shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount equal to the per Share net asset value of Shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article 24 hereof less any service charge (if any). Where it appears that, due to the situation

of the shareholder, payment of the Redemption Price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the Redemption Price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of Shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a Share Certificate shall have been issued, upon surrender of the Share Certificate or Share Certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. Person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act.

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 9. Redemption and Conversion of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his Shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the General Partner in the Prospectus. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the Prospectus of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such Shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the Prospectus, the Redemption Price shall be equal to the net asset value for the relevant Class of Shares as determined on the most recent Valuation Day in accordance with the provisions of Article 24 hereof less a redemption charge, if any, as the Prospectus may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the General Partner may determine, and such rounding will accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the Redemption Price there may further be deducted any deferred sales charge if such Shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the Prospectus. The Redemption Price per Share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed 60 Luxembourg bank business days, from the relevant Valuation Day provided that the Share Certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 26 hereof.

The General Partner may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class or Classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of Shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the Prospectus relating to the sale of such Shares.

The General Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

With the consent of or upon request from the shareholder(s) concerned, the General Partner may (subject to the principle of equal treatment of shareholders) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the net asset value attributable to the Shares to be redeemed as described in the Prospectus.

Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the General Partner will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed Shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the net asset value of the Shares

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless

the General Partner considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article 26 hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first applicable Valuation Day after the end of the suspension period.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his Shares of one Class of a Sub-Fund into Shares of another Class of that or another Sub-Fund at the respective net asset values of the Shares of the relevant Classes, provided that the General Partner may impose such restrictions between Classes of Shares as disclosed in the Prospectus as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the Prospectus.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the Shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

If on any given Valuation Day, redemption requests and conversion requests exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number of the aggregate net asset value of the Shares in issue in a specific Sub-Fund or Class, the General Partner may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred (pro rata) for a period and in a manner that the General Partner considers to be the best interest of the relevant Sub-Fund or Class and of the Company. On the next Valuation Day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later a request.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the General Partner, be for an amount of less than that of the minimum holding amount as determined from time to time by the General Partner.

If a redemption or conversion would reduce the value of the holdings of a single shareholder of Shares of one Sub-Fund or Class below the minimum holding amount as the General Partner shall determine from time to time, then the General Partner may decide that this request be treated as if such shareholder had requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his Shares of such Sub-Fund or Class.

The General Partner may in its absolute discretion compulsorily redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the General Partner and to be published in the Prospectus of the Company.

Title III. Liability of holders of shares

Art. 10. Liability of Holders of Shares. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. Transfer of Management Shares. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional General Partner with unlimited liability.

Title IV. Management and Supervision

Art. 12. General Partner. The Company shall be managed by PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A., in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire commandité) of the Company.

Art. 13. Powers of the General Partner. The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

Art. 14. Representation towards third parties. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided that a general meeting of shareholders shall be convened by shareholders representing 10% of the Shares within thirty days from the date on which the General Partner has ceased to perform its functions. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 15. Interest in another Company. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any shareholder, or officer of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Authorised Independent Auditor. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an authorised independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by Law. The authorised independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The first authorised independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The authorised independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Title V. General meeting

Art. 17. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as specified in the convening notices on the first Thursday of the month of June at 14.00 a.m., and for the first time in 2011. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. Shareholders participating in any meeting of the shareholders by video conference or by telecommunication means permitting their identification shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 18. Proxy. All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at an ordinary general meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting and resolutions at an extraordinary general meeting of shareholders duly convened will be passed by a majority of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 19. Amendment of the Articles. At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the capital. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 20. Minutes of the General Meeting. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year. The first accounting year of the Company shall begin on the day of its incorporation and shall terminate on December 31st 2010.

Art. 22. Appropriation of profits. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company became less than the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Title VII. Valuation - Determination of net asset value

Art. 23. Valuation Day / Frequency of calculation of net asset value per Share. The net asset value of Shares shall, for the purposes of the redemption, conversion and issue of Shares, be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner, from time to time, but in no instance less than once per month, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Day").

Art. 24. Determination of net asset value per share. The net asset value of Shares of each Class within each Sub-Fund shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per Share figure and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Day, by the number of Shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The net asset value per Share may be rounded up or down to the nearest currency unit.

If, since the time of determination of the net asset value on the relevant Valuation Day, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. All subscription and redemption requests shall be treated on the basis of this second valuation.

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

1. all titles on real estate granting full ownership or similar entitlements or use according to the law applicable to the real estate.
2. all assets of any kind and nature in vehicles of any type and nature holding or owning real estate
3. all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
4. all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
5. all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
6. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
7. all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;

8. the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

9. the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in;

10. all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the net asset value, the value of the assets shall be determined as follows:

(a) Debt instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other regulated market that operates regularly, is recognized and open to the public will be valued at the nominal value plus accrued interest. Such value will be adjusted, if appropriate, to reflect e.g. major fluctuations in interest rates in the relevant markets or the appraisal of an adviser on the creditworthiness of the relevant debt instrument. The General Partner will use its best endeavours to continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that debt instruments will be valued at their fair value as determined in good faith by the General Partner. If the General Partner believes that a deviation from this method of valuation may result in material dilution or other unfair results to shareholders, the General Partner will take such corrective action, if any, as it deems appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results.

(b) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(c) The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

(d) The value of assets dealt in on any other regulated market is based on the last available price.

(e) The value of units or shares in undertakings for collective investment is based on their last-stated net asset value. Other valuation methods may be used to adjust the price of these units or shares if, in the opinion of the Company, there have been changes in the value since the net asset value has been calculated.

(f) For the purpose of determining the value of the Company's assets, the accounting agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e. Bloomberg, Reuters etc.) or fund administrators,

(ii) by brokers, or (iii) by (a) specialist duly authorized to that effect by the General Partner. Finally, in the cases no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the accounting agent may rely upon the valuation of the General Partner.

In circumstances where (i) one or more pricing sources fail(s) to provide valuations to the accounting agent, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the accounting agent is authorized to postpone the net asset value calculation and as a result may be unable to determine subscription and redemption prices. The General Partner shall be informed immediately by the accounting agent should the situation arise. The General Partner may then decide to suspend the calculation of the net asset value.

In the event that, for any assets, the price as determined pursuant to sub-paragraph (a), (c) or (d) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner, or any appointed agent, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 24 are rules for determining the net asset value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central accounting and domiciliary agent's and registrar and transfer agent's fees);
4. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;

5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

6. all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees payable to its General Partner, investment General Partners/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and accounting agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's net asset value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable travel costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue and redemption prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

(a) if a Sub-Fund issues Shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes shall be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;

(b) within any Sub-Fund, the General Partner may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;

(c) the net proceeds from the issue of Shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of Shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of shares subject to the provisions set forth below;

(d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class;

(e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;

(f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and

(g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the net asset value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the General Partner or by any bank, company or other organisation which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) Shares of the Company to be redeemed under Article 9 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 25. Co-Management and Pooling. The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the Prospectus for the Shares.

Art. 26. Temporary suspension of calculation of net asset value per Share and of issue of Shares. The Company may suspend the determination of the net asset value of one or more Classes and the issue, redemption and conversion of Shares of such Class(es):

(a) during any period when any one of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the Company attributable to the Sub-Fund concerned, from time to time, is quoted or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund quoted thereon; or

(b) military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner, disposal or valuation of the assets held by the Company attributable to the Sub-Fund concerned is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of shareholders, or if in the opinion of the General Partner the issue and, if applicable, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to the Sub-Fund concerned or the current prices or values on any stock exchanges or other markets in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of the Sub-Fund concerned or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares of such Sub-Fund cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or

(e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding up the Company or any Sub-Fund(s), or merging the Company or any Sub-Fund(s), or informing the shareholders of the decision of the General Partner to terminate or merge any Sub-Fund(s); or

(f) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company attributable to the Sub-Fund concerned cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of Shares is irrevocable except in case of suspension of the calculation of the net asset value of the relevant Sub-Fund or Class, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first applicable Valuation Day following the end of the period of suspension.

Art. 27. Custodian Agreement. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution of the Company. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons named by the general meeting of share-

holders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.

Art. 29. Merger of Sub-Funds or Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of Shares has decreased to or has not reached an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of Shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of Shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class of Shares or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the Shares issued in such Sub-Fund or Class of Shares at their net asset value (taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses), calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of Shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Nominative shareholders shall be informed by registered letter. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of Shares concerned may continue to request redemption (if appropriate) of their Shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class of Shares may, upon proposal from the General Partner, redeem all the Shares of such Sub-Fund or Class of Shares and refund to the shareholders the net asset value of their Shares (taking into account actual realization prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the Sub-Fund concerned as Shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this section (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the Sub-Fund concerned which will decide upon such an amalgamation by resolution taken with no quorum and by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the Sub-Fund concerned taken with no quorum and by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Title IX. General provisions

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles of incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital
1) Pendragon Management Company S.A.	1	15.999	32.000
Total	1	15.999	EUR 32.000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

84786

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended have been observed.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following has been appointed auditor for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2011

RSM Audit Luxembourg, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg b n.113621.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Est comparu:

1) PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A., Société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, en cours d'inscription au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B,

Ici représentée par Mr Marco STERZI, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société qu'il déclare constituée entre lui et tous ceux qui pourront devenir actionnaires de la Société ci-après constituée comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination sociale, Siège social, Durée de vie, Objet.

Art. 1^{er} . Dénomination sociale. Il est établi par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir Actionnaires de la Société, une société sous la forme d'une société en commandite par actions bénéficiant du statut de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination d' "PENDRAGON FUND SICAV SIF S.C.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant de la Société (le "Gérant"). Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période illimitée. La Société pourra être dissoute, par décision des actionnaires adoptée dans les formes prescrites pour la modification des présents statuts (les "Statuts"), mais seulement avec l'accord du Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant ou de l'annulation de son contrat, de sa liquidation, de sa banqueroute ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs permis, y compris en parts ou actions d'autres organismes de placement collectif en biens immobiliers situés en position centrale dans des villes principales dans le monde dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La société peut en outre investir dans des comptes bancaire productives d'intérêts, obligation cotées triple A du gouvernement ou autres institutions publiques assimilées, ou tout instrument de marché à faible risque.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la "Loi FIS") et peut prendre toute mesure et procéder à toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, dans les limites les plus larges prévues par la Loi FIS

Titre II. Capital Social - Action

Art. 5. Capital social - Catégories d'actions. Le capital social de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale, et est à tout moment égal à l'actif net de la Société, tel que défini à l'article 24 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, à savoir, les actions de gérance détenues par le Gérant en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée (actionnaire commandité) (ciaprès "Actions de Gérance") et les actions ordinaires détenues par les actionnaires à responsabilité limitée (actionnaires commanditaires) (ciaprès "Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et de Gérance est désignée par "Action" et collectivement par "Actions", à chaque fois que la référence à une catégorie spécifique n'est pas justifiée.

Le capital initial est fixé à trente-deux mille euros (32 000) divisé en une (1) action de gérance et quinze mille neuf cent quatre vingt dix neuf (15.999) actions ordinaires entièrement libérées et sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum exigé par la loi luxembourgeoise 1.250.000-euros et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de l'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi luxembourgeoise.

Le Gérant peut, à tout moment, si approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds, au sens de l'Article 71 de la Loi FIS (chaque compartiment ou sous-fonds, un "Sous-Fonds"). Les actions à être émises dans un Sous-Fonds peuvent, selon détermination du Gérant, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chaque classe, une "Classe"), les caractéristiques, termes et conditions de chacune seront établis par le Gérant.

La Société constitue une entité juridique unique, toutefois les actifs de chaque Sous-Fonds seront investis pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fonds concerné et les actifs d'un Sous-Fonds spécifique répondront uniquement des responsabilités, engagements et obligations de ce Sous-Fonds.

Le Gérant pourra créer chaque Sous-Fonds pour une période de temps illimitée ou limitée.

Les produits d'émission d'actions de toutes les Classes à l'intérieur d'un Sous-Fonds seront investis conformément à l'article 13 des présents Statuts, et les dispositions du Prospectus de biens de toute nature correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actifs ou autres types d'action avec des caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant de temps à autre pour le Sous-Fonds concerné.

Dans le but de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euros, convertis en Euros, et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, pourra consolider ou diviser les actions d'un tel Sous-Fonds ou d'une telle Classe.

Art. 6. Emission des actions. Le Gérant est autorisé, sans limitation, à émettre des Actions Ordinaires supplémentaires entièrement libérées à tout moment, selon les procédures et les termes et conditions déterminés par le Gérant et décrits dans le Prospectus, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel ou de préemption pour la souscription des Actions Ordinaires à être émises. Sauf décision contraire du Gérant indiquée dans le Prospectus, le prix d'émission devra être égal à la valeur nette d'inventaire pour la Classe d'Action concernée, déterminé conformément aux dispositions de l'article 24 des présents Statuts augmenté de frais, frais tels que prévus par le Prospectus.

Les Actions ordinaires peuvent seulement être souscrites par des investisseurs avertis selon les dispositions de la Loi FIS ("Investisseurs Avertis"). Le Gérant peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions pour livraison et de recevoir le paiement pour ces nouvelles Actions.

Le Gérant est également autorisé et contraint à déterminer les conditions d'une telle émission et de procéder à l'émission sous réserve de paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des Actions doit être suspendue si le calcul de la valeur nette d'inventaire est suspendu conformément à l'article 26 des présents Statuts.

Le Gérant peut décider d'émettre des Actions Ordinaires contre un apport en nature conformément à la loi luxembourgeoise. Particulièrement, dans cette hypothèse, les actifs qui font l'objet de l'apport en nature doivent être évalués dans un rapport émis par le réviseur d'entreprises de la Société, conformément à la loi luxembourgeoise. Tous coûts encourus en relation avec l'apport en nature sera à la charge de l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'Actions jusqu'à ce que la Société reçoive des preuves suffisantes que le demandeur est qualifié d'Investisseur Averti.

Additionnellement à toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Averti, et qui détient des Actions dans la Société, devra tenir irresponsable et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires de la Classe concernée et les mandataires pour tous préjudices, pertes et dépenses résultant ou liés à cette détention, dans la mesure où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des attestations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut d'Investisseur Averti, ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. Détention des actions. Toutes les Actions de la Société sont émises sous forme nominative.

A moins qu'un actionnaire en fasse spécifiquement la demande, la Société n'émettra pas de certificat d'actions ("Certificats d'Actions") et chaque actionnaire recevra à la place une confirmation de détention d'Actions. Si un actionnaire souhaite obtenir des Certificats d'Actions, les coûts en résultant pourront être mis à sa charge.

Tout Certificat d'Actions sera signé par le Gérant.

Si des Certificats d'Actions ont été émis et qu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son Certificat d'Actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. A partir de l'émission d'un nouveau Certificat d'Actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le Certificat d'Actions d'origine à la place duquel le nouveau Certificat d'Actions a été émis deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre à charge de l'actionnaire tous frais d'un duplicata ou d'un nouveau Certificat d'Actions et toutes dépenses raisonnables encourues par la Société du fait de cette émission et de l'enregistrement ou en relation avec l'annulation du Certificat d'Actions original.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'Actions. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des actifs nets et de toute distribution au prorata attribuable à la Classe d'Actions concernée.

Un registre des Actions nominatives (le "Registre") doit être gardé par une personne désignée à cet effet. Ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des Actions détenues, le montant libéré ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert d'Actions sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre les parties. Les transferts d'Actions sont conditionnés par la qualification d'Investisseur Averti du cessionnaire proposé qualifié d'Investisseur Averti. Les transferts d'Actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite.

La Société reconnaît un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles Actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces Actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces Actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus.

Art. 8. Restriction au droit de propriété. Le Gérant a le pouvoir d'édicter les restrictions qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune Action de la Société ne sera acquise ou détenue par (a) toute personne n'étant pas qualifiée d'Investisseur Averti (b) toute personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou (c) toute personne dont la situation, de l'avis du Gérant, pourrait amener la Société à encourir des responsabilités ou charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus. De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions de la Société pour toute personne physique ou morale, et, sans limitation, pour toute Personne des Etats-Unis d'Amérique, telle que définie ci-après.

A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des Actions et d'inscrire tout transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer le bénéfice économique de ces Actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un Certificat d'Actions, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou appartiendront en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

(c) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société; et

(d) dans l'hypothèse où il apparaît à la Société que toute personne qui n'a pas le droit de détenir des Actions ou une certaine proportion d'Actions de la Société ou que la Société estime raisonnablement ne pas avoir le droit de détenir des Actions de la Société soit seul ou conjointement avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique des Actions (i) conduire cet actionnaire à (a) transférer ses Actions à une personne qualifiée à détenir des Actions, ou (b) demander à la Société de racheter ses Actions, ou (ii) procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un avis (appelé ci-après "l'Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant ces Actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces Actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les Certificats d'Actions (s'il en a été émis), représentant les Actions spécifiques dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les Actions qu'il détenait auparavant seront annulées.

(2) Le prix auquel les actions spécifiées dans un Avis de Rachat seront rachetées ("le Prix de Rachat"), sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la Classe en question, déterminé conformément à l'article 24 des présents Statuts et déduction faite des commissions (si prévues); s'il paraît que, en raison de la situation de l'actionnaire, le paiement du Prix de Rachat par la Société, tout mandataire et/ou tout autre intermédiaire pourra entraîner la responsabilité de la Société, de tout mandataire et/ou de tout autre intermédiaire auprès d'une autorité étrangère pour le paiement des charges d'impôt ou autres charges administratives, la Société pourra différer ou retenir ou permettre à tous ses mandataires et/ou intermédiaires de différer ou retenir sur la base du Prix de Rachat, un montant suffisant pour couvrir de telles responsabilités potentielles jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, tout mandataire et/ou tout autre intermédiaire avec suffisamment de certitude que leur responsabilité ne sera pas engagée, ce qui signifie (i) que dans certains cas, le montant différé ou retenu pourra devoir être payé à l'autorité étrangère concernée, une telle somme ne pouvant alors plus être réclamée par l'actionnaire, et (ii) la responsabilité potentielle qui devra être couverte pourra être étendue à tout dommage que la Société, tout mandataire et/ou tout autre intermédiaire pourra subir résultant de leur obligation de se soumettre aux règles de confidentialité.

(3) Le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire, dans la devise de la Classe concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement contre remise du ou des Certificats d'Actions représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de la banque prémentionnée.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en doute ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait en réalité à une autre personne que celle apparaissant à la Société comme propriétaire à la date de l'avis de rachat, pourvu que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi.

Lorsqu'elle est utilisée dans les présents Statuts, la référence à "Personne des Etats-Unis d'Amérique" désignera toute personne tel que définie dans la Regulation S, telle que modifiée de temps à autre du Securities Act 1933, tel que modifié, (le "Securities Act") ou toute autre disposition ou acte qui pourra entrer en vigueur aux Etats Unis d'Amérique et qui remplaceront la Regulation S ou le Securities Act. Le Gérant pourra, de temps à autre, modifier ou clarifier cette référence.

Art. 9. Rachat et Conversion des Actions. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander à tout moment le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société, conformément aux termes, conditions et limites établis par le Gérant dans le Prospectus. Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire, soumise aux conditions fixées par le Prospectus de la Société, au siège social de la Société ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des Actions accompagnées du ou des Certificats d'Actions délivrés en bonne et due forme (si émis).

Sauf décision contraire du Gérant et indiquée dans le Prospectus, le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée, conformément aux dispositions de l'article 24 des présents Statuts, éventuellement

diminuée d'une commission de rachat, tel que déterminé le Jour d'Évaluation le plus récent conformément au Prospectus . Ce Prix de Rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche, ainsi que le Gérant le déterminera et cet arrondi restera acquis à la Société, selon le cas. Des frais de vente différés peuvent être, en outre, déduits du Prix de Rachat si ces Actions font partie d'une Classe pour laquelle des frais de vente différés ont été envisagés dans le Prospectus. Le Prix de Rachat par Action doit être payé dans un délai déterminé par le Gérant qui ne doit pas dépasser 60 jours ouvrables à Luxembourg après la Date d'Évaluation concernée, à la seule condition que, les Certificats d'Actions, si émis, et tout les documents demandés, ont été reçus par la Société conformément à l'article 26 des présents Statuts.

Le Gérant peut également déterminer l'éventuelle période de notification requise pour introduire une demande de rachat d'une ou de plusieurs Classes d'Actions spécifiques. La période spécifique de paiement des produits de rachat de toute Classe d'Actions de la Société et toute période de notification applicable, de même que les circonstances de son application, seront publiées dans le Prospectus relatif à la vente de ces Actions.

Le Gérant peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer les paiements y afférent.

Avec l'accord ou sur demande du ou des actionnaires concernés (sous réserve du respect du principe d'égalité de traitement entre les actionnaires) le Gérant peut satisfaire totalement ou partiellement les demandes de rachat en nature en attribuant aux actionnaires revendant leurs Actions des investissements faisant partie du portefeuille pour un montant égal à la valeur nette d'inventaire attribuable aux Actions à racheter ainsi que précisé dans le Prospectus..

De tels rachats seront soumis à un rapport d'audit spécial établi par le réviseur d'entreprises de la Société et confirmant le nombre, la dénomination et la valeur des avoirs que le Gérant aura décidé de réaliser en contrepartie des Actions rachetées. Ce rapport d'audit confirmera aussi la manière de déterminer la valeur des avoirs qui devra être identique à la procédure de détermination de la valeur nette d'inventaire des Actions.

Les coûts spécifiques de ces rachats en nature, en particulier les coûts du rapport d'audit spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par une tierce personne, mais ne seront pas supportés par la Société, sauf si le Gérant considère que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou sert à protéger les intérêts de la Société.

Les demandes de rachat sont irrévocables sauf si le rachat est suspendu conformément à l'article 26 des présents Statuts. En l'absence de révocation, le rachat aura lieu à le premier Jour d'Évaluation se présentant au terme de la période de suspension.

Tout actionnaire peut demander la conversion totale ou partielle de ses Actions d'une Classe d'un Sous-Fonds en Actions d'une autre Classe au sein du même Sous-Fonds ou un autre, selon les Valeurs Nettes d'Inventaires respectives des Actions des Classes correspondantes, étant entendu que le Gérant peut imposer, entre les Classes d'Actions, les restrictions précisées dans le Prospectus, en ce qui concerne, entre autres, la fréquence de conversion et peut effectuer les conversions sous réserve du paiement des frais spécifiés dans le Prospectus.

Une demande de conversion peut ne pas être acceptée si une opération précédente impliquant les Actions à convertir n'a pas été intégralement réglée par l'actionnaire.

Si lors d'un Jour d'Évaluation donné, les demandes de rachat ou conversion dépassent un certain seuil déterminé par le Gérant par rapport à la Valeur nette d'inventaire moyenne des Actions concernées dans un Sous-Fonds ou une Classe spécifique, le Gérant peut décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de rachat sera reportée (au pro rata) pendant une période et d'une manière que le Gérant estime dans le meilleur intérêt du Sous-Fonds ou de la Classe concernés et de la Société. Ces demandes de rachat seront traitées prioritairement pour le Jour d'Évaluation suivant cette période.

Aucune demande de rachat ou de conversion d'un actionnaire unique ne peut être, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant, d'un montant inférieur au montant minimum de détention tel que déterminé de temps en temps par le Gérant.

Si un rachat ou une conversion d'Actions devait faire descendre la valeur des titres détenus par un même actionnaire dans un Sous-Fonds ou Classe d'Actions en dessous du montant minimum de détention déterminé de temps à autre par le Gérant, dans ce cas, le Gérant pourra décider de traiter cette demande comme si l'actionnaire avait demandé, selon le cas, le rachat ou la conversion de la totalité de ses Actions d'un tel Sous-Fonds ou Classe.

Le Gérant peut, à son entière discrétion, procéder au rachat forcé ou à la conversion de toute participation dont le montant est inférieur au montant minimum de détention tel qu'il sera déterminé de temps en temps par le Gérant et publié dans le Prospectus.

Titre III. Responsabilité des actionnaires

Art. 10. Responsabilité des actionnaires. Les détenteurs des Actions de Gérance (actionnaires commandités) sont indéfiniment et solidairement tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires (actionnaires commanditaires) d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales. Les détenteurs d'Actions Ordinaires ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations

contractées en cours et autres engagements vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Transfert des Actions de Gérance. Les Actions de Gérance détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Titre IV. La gérance et la Supervision

Art. 12. Gérant. La Société sera gérée par PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A., en qualité d'actionnaire Commandité de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant, en se basant sur le principe de partage des risques, déterminera la politique sociétaire et d'investissement et d'emprunt et la ligne de conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le Gérant déterminera également d'autres restrictions applicables de temps en temps aux investissements de la Société.

Il a le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, d'accomplir l'objet de la Société et d'exécuter toute action et d'engager et exécuter tout les contrats et d'autres actions qu'il estime nécessaires, conseillées ou utiles ou accessoires à cet effet. Sauf disposition expressément contraire, le Gérant a, et aura, autorité absolue et à sa discrétion, pour le compte et au nom de la Société, tous les devoirs et pouvoirs nécessaires pour accomplir l'objet de la Société.

Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des fondés de pouvoir ou mandataires de la Société estimés nécessaires pour la conduite et la gérance de la Société, étant entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans mettre en péril leur responsabilité limitée.

Les fondés de pouvoir et/ou mandataires nommés, sauf stipulation contraire dans les Statuts, ont les pouvoirs et devoirs qui leur ont été conférés par le Gérant.

Art. 14. Déclarations au tiers. La Société sera engagée auprès des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs de ses signataires autorisés, désignés par le Gérant à sa discrétion, ou par le biais de personnes à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, dans la mesure où une assemblée générale des actionnaires sera convoquée par les actionnaires représentant 10% des Actions, endéans 30 jours de la date à laquelle le Gérant a cessé de remplir ses fonctions. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 15. Participation dans une autre société. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou tout actionnaire, ou fondé de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait actionnaire, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme. Le directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou d'autres affaires.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant en particulier la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le premier réviseur d'entreprises agréé indépendant sera élu par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la constitution de la Société et sera maintenu dans ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction ne peut être révoqué par les actionnaires que pour motifs graves.

Titre V. Assemblée générale

Art. 17. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 13 des présents Statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant par les Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire de ces Statuts, aucune résolution ne peut être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément à l'avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le Registre.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans les avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14h00 et pour la première fois en 2011. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Les actionnaires participant à toute assemblée des actionnaires par le biais de la vidéoconférence ou de moyens de télécommunication permettant leur identification seront considérés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 18. Procuration. Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, agir en nommant comme mandataire une autre personne qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire, par écrit ou télécopie ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant, capable de prouver un tel mandat. Cette procuration sera considérée comme étant valable pour toute assemblée reconvoquée, à la condition qu'elle ne soit pas révoquée. Les assemblées générales seront présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires pourra nommer un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions à une assemblée générale ordinaire des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votant et les résolutions aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires dûment convoqués seront prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées n'inclueront pas les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a renvoyé un bulletin de vote blanc ou invalide. Aucune résolution ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

Art. 19. Modification des statuts. Le quorum de présence correspondra au moins à la moitié du capital pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier les Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'Actions présentes ou représentées.

Dans les deux assemblées, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous la condition qu'aucune résolution ne soit valablement passée sans l'approbation du Gérant.

Art. 20. Procès-verbal de l'assemblée générale. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. Exercice comptable et Affectation des profits

Art. 21. Année sociale. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} Janvier et terminera le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice comptable de la Société commencera le jour de sa constitution et terminera le 31 décembre 2010.

Art. 22. Distribution des profits. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, devra déterminer la façon dont le reliquat des profits nets annuels sera utilisé, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une Action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action. Le dividende susvisé sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Titre VII. Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 23. Jour d'Evaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire des Actions est déterminée, pour les besoins des rachats et conversions et des émissions d'Actions, périodiquement par la Société, sous la responsabilité du Gérant à la fréquence que le Gérant décidera, mais au moins une fois par mois (tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation").

Art. 24. Détermination de la valeur nette d'inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire des Actions de chaque Classe dans chaque Sous-Fonds est exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises déterminées ponctuellement par le Gérant) en un chiffre par Action et sera déterminée pour chaque Jour d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe, constitués par les actifs nets de la Société correspondant à cette Classe diminués des engagements attribuables à cette Classe, par le nombre d'Actions émises dans cette Classe, au Jour d'Evaluation, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La valeur nette d'inventaire par Action sera arrondie par excès ou par défaut à l'unité de devise la plus proche.

Si, depuis le moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire au Jour d'Evaluation concerné, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribués au Sous-Fonds concerné, la Société pourra, afin de préserver les intérêts des actionnaires de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation. Toutes les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur la base de cette seconde évaluation.

I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

1) Tous les titres sur biens immobiliers donnant droit à la pleine propriété ou droits similaires ou usages conformément à la législation applicable à l'immobilier

2) tous les biens de tout type et nature dans les véhicules de tout type et la nature détenant ou possédant des biens immobiliers

3) Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus;

4) Tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été perçu);

5) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, Actions, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;

6) tous les dividendes, en espèces ou en Actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

7) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

8) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;

9) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toutes les options d'achat et de vente que la Société a conclus;

10) Tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Afin de déterminer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs sera déterminée de la façon suivante:

(a) Les titres de créance non-cotés ou non-négociés sur une bourse d'échange ou tout autre marché réglementé opérant régulièrement, reconnu et ouvert au public, seront évalués à leurs valeurs nominales augmentées des intérêts échus. Cette valeur sera ajustée, le cas échéant, afin de refléter, par exemple, des fluctuations majeures des taux d'intérêts des marchés concernés ou l'évaluation par une agence de notation de la solvabilité des émetteurs de titres de créance. Le Gérant fera de son mieux afin d'évaluer cette méthode d'évaluation et recommander des changements, lorsque cela est nécessaire, afin de s'assurer que les titres de créance seront évalués à leurs valeurs réelles tel que déterminées de bonne foi par le Gérant. Si le Gérant considère que s'écarter de cette méthode d'évaluation peut résulter en une dilution substantielle ou en tout autre résultat injuste à l'encontre des actionnaires, il prendra toute mesure corrective, le cas échéant, qu'il jugera appropriée de manière à éliminer ou réduire, dans la mesure où cela est raisonnablement praticable, la dilution ou les résultats injustes.

(b) La valeur de toute espèce en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, de dépenses payées d'avance, des dividendes et des intérêts déclarés ou à recevoir mais non encore perçus sera censée être la valeur totale de ces avoirs, à moins qu'il apparaisse improbable que cette valeur puisse être payée ou perçue intégralement, auquel cas la valeur sera déterminée en déduisant un certain montant tel que considéré approprié par le Gérant dans un tel cas afin d'en refléter la valeur réelle.

(c) La valeur des actifs cotés ou négociés sur une bourse de valeur est basée sur les derniers cours disponibles sur la bourse de valeur qui est normalement le marché principal pour ces actifs.

(d) La valeur des actifs négociés sur tout autre marché réglementé est basée sur le dernier cours disponible.

(e) La valeur des parts ou Actions d'organismes de placement collectifs est basée sur la dernière valeur nette d'inventaire calculée. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées afin d'ajuster le prix de ces parts ou Actions si, selon la Société, des changements dans la valeur sont intervenus depuis que la valeur nette d'inventaire a été calculée.

(f) Dans le but de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent comptable, se conformant aux standards de précaution et de due diligence dans ce domaine, peut, lorsqu'il calcule la valeur nette d'inventaire, se baser entièrement et exclusivement, sauf en cas d'erreur manifeste ou d'un acte de négligence de sa part, sur les évaluations fournies (i) par différentes sources de détermination du prix disponible sur le marché telles que les agences de notation (par exemple, Bloomberg, Reuters, etc...) ou par des agents comptables de fonds, (ii) par des courtiers, ou (iii) par un spécialiste dûment autorisé à cet effet par le Gérant. Enfin, dans le cas où il n'est convenu d'aucun prix ou lorsque l'évaluation ne peut être correctement effectuée, l'agent comptable peut se baser sur l'évaluation du Gérant.

Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de détermination du prix font défaut et ne fournissent pas d'évaluation à l'agent comptable, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la valeur nette d'inventaire, ou lorsque (ii) la valeur de chaque actif ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, l'agent comptable est autorisé à différer l'évaluation de la valeur nette d'inventaire et peut, en conséquence, se trouver dans l'incapacité de déterminer les prix de souscription et de rachat. Le Gérant sera immédiatement informé par l'agent comptable dans le cas où cette situation surviendrait. Le Gérant peut, par la suite, décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Dans l'hypothèse où, pour tout actif, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (a), (c) ou (d) n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs concernés, la valeur de ces actifs sera basée sur le prix de vente prévisible et raisonnable déterminé de façon prudente et de bonne foi.

La valeur de tous les actifs et engagements qui ne sont pas exprimés dans la devise de référence du Sous-Fonds sera convertie dans la devise de référence de ce Sous-Fonds au taux de change en vigueur au Luxembourg à la Date d'Evaluation considérée. Dans l'hypothèse où ce cours d'échange n'est pas disponible, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi par ou selon des procédures établies par le Gérant.

Le Gérant, ou tout mandataire désigné à sa discrétion, peut permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société.

Afin d'éviter toute confusion, les dispositions de cet article 24 sont des règles destinées à déterminer la "valeur nette d'inventaire par Action" et ne visent pas à influencer sur le traitement comptable ou juridique des actifs et engagements de la Société ou de tout titre émis par la Société.

II. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- 1) Tous les emprunts, effets et comptes exigibles.
- 2) Tous les intérêts échus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ses emprunts);
- 3) Tous les frais échus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion, les commissions de performance, les commissions du dépositaire, de l'agent comptable et du teneur de registre et agent de transfert);
- 4). Toute obligation connue, présente et future, comprenant toute obligation contractuelle échue relative aux paiements en espèce et en nature y compris le montant des éventuels dividendes déclarés par la Société mais pas encore perçus).
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;
- 6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, renseignés conformément à des principes comptables généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront, les commissions payables à son Gérant, son gestionnaire/ conseiller en investissement, y compris les commissions de performance, les frais et commissions payables au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire et comptable, administratif, enregistreur, de transfert et de cotation, à tous agents payeurs, à tous distributeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les coûts d'impression des Certificats d'Actions, le cas échéant, les frais des rapports pour les actionnaires, les frais encourus afin de déterminer la valeur nette d'inventaire de la Société, les coûts de convocation et de tenue des assemblées d'actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais de voyage raisonnables encourus en raison de la sélection des micro-banques et des investissements dans celles-ci, les frais de publication des prix d'achat et de rachat le cas échéant, les intérêts, les frais financiers, bancaires, de change ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société peut calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période et peut provisionner les dits montants en tranches égales sur cette période.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Sous-Fonds et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

(a) si le Sous-Fonds émet des Actions de deux ou plusieurs Classes, les actifs attribués à la Classe concernée devront être investis en commun conformément à l'objectif d'investissement, politique et restrictions spécifiques du Sous-Fonds concerné;

(b) à l'intérieur de chaque Sous-Fonds, le Gérant pourra décider d'émettre des Classes soumises à de termes et conditions différents, y compris, sans limitation, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique permettant aux détenteurs concernés d'obtenir ou non des dividendes, (ii) des charges spécifiques de souscription et de rachat, (iii) une structure spécifique de commissions et /ou (iv) une autre caractéristique distincte;

(c) les produits nets de l'émission des Actions d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société à cette Classe d'Actions et les avoirs et obligations et revenus et dépenses doivent être attribués à une telle Classe d'Actions conformément aux dispositions ci-dessous;

(d) lorsqu'un revenu ou actif dérive d'un autre actif, ce revenu ou actif seront attribués dans les livres de la Société au même Sous-Fonds ou Classe que l'actif dont il dérive et à chaque réévaluation de l'actif, l'augmentation ou diminution de la valeur est appliquée au Sous-Fonds ou Classe concerné/e;

(e) lorsque la Société supporte un engagement qui est en rapport avec tout actif d'un Sous-Fonds ou Classe déterminé/e ou à toute opération effectuée en rapport avec un actif d'un Sous-Fonds ou Classe déterminé/e, un tel engagement sera supporté par le Sous-Fonds ou Classe concerné/e;

(f) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut par être attribué à un Sous-Fonds ou Classe déterminé/e, cet actif ou engagement sera attribué à tout les Sous-Fonds ou Classes au prorata de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives, ou d'une manière telle que déterminée par le Gérant, agissant de bonne foi;

(g) lors du paiement des distributions aux détenteurs d'Actions de toute Classe, la Valeur nette d'inventaire de cette Classe devra être réduite par le montant de cette distribution.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination doivent être interprétées et appliquées conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la Valeur nette d'inventaire par le Gérant ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le Gérant pour les besoins du calcul de la Valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les Actions de la Société qui seront en voie d'être rachetées suivant l'article 9 ci-avant, seront considérées comme existantes et prises en considération jusqu'à immédiatement après l'heure fixée par le Gérant le Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est effectuée, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagements de la Société;

2) les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Gérant le Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite;

3) tous les investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux du marché ou de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des Actions; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société; sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

Art. 25. Gestion Commune et Pooling. Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour deux ou plusieurs Sous-Fonds sur une base commune de masse d'avoirs, ou partie du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois ou étrangers, le tout en application de la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables et décrites plus précisément dans le Prospectus.

Art. 26. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action et des Emissions d'actions. La Société peut suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire d'une ou de plusieurs classes ainsi que l'émission, le remboursement et la conversion des actions de cette /ces classe(s).

(a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce Sous-Fonds est cotée ou négociée, est fermée (pour une autre raison que pour le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable à un tel Sous-Fonds coté.

(b) pendant toute période lorsque, suite à des événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire, ou en raison de circonstances hors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir du Gérant ou s'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle, de l'avis du Gérant, la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à un Sous-Fonds ou ne peut les évaluer de façon pratique sans qu'il ne soit porté atteinte aux intérêts des actionnaires ou, si de l'avis du Gérant, les prix d'achat, et le cas échéant, de rachat ou de conversion, ne peuvent pas être calculés équitablement.

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables au Sous-Fonds concerné ou les prix actuels ou valeurs sur toute bourse ou autre marché concernant les actifs attribuables à ce Sous-Fonds sont hors de service.

(d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions du Sous-Fonds ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions d'un tel Sous-Fonds ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux.

(e) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou de la fusion de la Société ou de tout Sous-Fonds ou informant les actionnaires d'une décision du Gérant visant à fermer ou fusionner un ou plusieurs Sous-Fonds.

(f) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société attribuables à tel Sous-Fonds ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés.

Une notification du début et de la fin de la période de suspension devra être transmise par la Société à tous les actionnaires affectés, c'est à dire ceux qui ont fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion des Actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e), dans un tel cas, les actionnaires pourront modifier leur intention de retirer leur demande. Si une telle notification n'est pas reçue par la Société, cette demande sera traitée le premier Jour d'Évaluation applicable, suivant la fin de la période de suspension.

Art. 27. Contrat de banque dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise et de la Loi (le «Dépositaire»). Toutes les valeurs ou espèces de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, la Banque Dépositaire restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité de crédit éligible.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou d'un ou plusieurs liquidateurs (s'il s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires prononçant la dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit de liquidation peut être distribué en nature aux détenteurs d'Actions.

Art. 29. Fusion des sous-fonds ou des classes d'Actions. Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs d'un Sous-Fonds ou Classe d'Actions a diminué ou n'a pas atteint le montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou Classe d'Actions puisse être géré d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou Classe d'Actions concerné(e) aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou Classe d'Action ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider le rachat forcé de toutes les Actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'Actions à la valeur nette d'inventaire par Action (en tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements et des frais de réalisation), calculée le Jour d'Évaluation au cours duquel une telle décision prendra effet. La Société publiera un avis aux détenteurs d'Actions concernés par le rachat forcé avant la date effective de ce rachat, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. Les détenteurs d'Actions nominatives seront informés par écrit. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt des actionnaires ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire entre les actionnaires, du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e), les actionnaires peuvent demander le rachat (si approprié) de leurs Actions, sans frais (mais en tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédant, l'assemblée générale des actionnaires de quelconque Sous-Fonds ou Classe d'Actions peut, sur proposition du Gérant, racheter toutes les Actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'Actions et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions (en tenant compte des prix de réalisation actuels et des frais de réalisation) calculée le Jour d'Évaluation au cours duquel une telle décision deviendra effective. Il n'y aura pas d'exigence de quorum d'une telle assemblée générale des actionnaires qui décidera par le biais d'une résolution adoptée à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés et votant.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires avant la fin du rachat forcé seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de six mois; après cette période, les avoirs seront déposés en dépôt auprès de la Caisse de Consignation luxembourgeoise pour le compte des personnes y ayant droit.

Dans les mêmes conditions que celles prévues dans le premier paragraphe de cet article, le Gérant peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque à un autre Sous-Fonds de la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif ou à un autre sous-fonds à l'intérieur d'un tel organisme de placement collectif (le «nouveau Sous-Fonds») et de renommer les Actions du Sous-Fonds concerné en Actions du Nouveau Sous-Fonds (à la suite d'une scission ou d'un apport, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une partie des droits aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière comme décrit au premier paragraphe de cet article (et, additionnellement, la publication contiendra une information en relation avec le nouveau Sous-Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

Suite à une telle période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas utilisé cette possibilité, étant donné toutefois que, si la fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type fonds commun de placement ou un organisme de placement collectif basé à l'étranger, cette décision doit lier seulement les actionnaires en faveur de cette fusion.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédent, un apport des avoirs et obligations d'un Sous-Fonds quelconque vers un autre Sous-Fonds de la Société pourra être décidé par une assemblée générale des actionnaires du Sous-Fonds concerné qui décidera de cette fusion par une résolution prise, sans exigence de quorum, par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant dans une telle assemblée.

Un apport des avoirs et des obligations attribuables à un Sous-Fonds vers un autre organisme de placement collectif mentionné dans le cinquième paragraphe du présent article ou à un sous-fonds à l'intérieur d'un autre organisme de placement collectif exige une résolution des actionnaires du Sous-Fonds concerné, sans exigence de quorum, prise par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant d'une telle assemblée, sauf si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type fonds commun de placement ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger où dans ce cas les résolutions n'obligeront que les actionnaires ayant voté en faveur d'une telle fusion.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 30. Droit applicable. Toutes les questions non réglées par les présents Statuts seront réglées par l'application des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la Loi.

Souscription et Paiement

Les comparants ont souscrit et ont libéré entièrement les Actions suivantes:

Souscripteur	Actions gérance	Actions ordinaires	Capital souscrit
1) Pendragon Management Company S.A.	1	15.999	32.000
Total	1	15.999	EUR 32.000

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 3.000,-.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées, et par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont voté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de nommer en tant que réviseur d'entreprises pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011:

RSM Audit Luxembourg, 6 Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg b n.113621

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. STERZI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 juin 2010, LAC/2010/27698: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 July 2010.

Référence de publication: 2010099235/1315.

(100110269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 38.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089010/9.

(100099323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Vermietungsgesellschaft Objekt 12, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 17.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089092/10.

(100098883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Vermont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010089098/14.

(100098920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

VLT Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.108.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010089105/14.

(100098961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Walpont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 112.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089113/10.

(100099525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

WPH Dallion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.613.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2010

1. Madame Tazia BENAMEUR a démissionné de son mandat de gérante.

2. Monsieur Jean KONINCKX, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 7 octobre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WPH Dallion I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010089124/16.

(100099233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

WPH Dallion II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.615.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2010

1. Madame Tazia BENAMEUR a démissionné de son mandat de gérante.

2. Monsieur Jean KONINCKX, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 7 octobre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WPH Dallion II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010089125/16.

(100099240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand ten, on the seventh day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108.305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 June 2010 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to allocate 1,375 (one thousand three hundred seventy-five) Class A corporate units of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty), together with all assets and liabilities related thereof, to Compartment C.

Second resolution

The sole member also resolves to allocate an amount of PLN 137,500 (one hundred thirty-seven thousand five hundred Polish zloty) from the legal reserve related to Compartment A to the legal reserve related to Compartment C.

Third resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 60,917,000.- (sixty million nine hundred seventeen thousand Polish zloty) divided into 49,564 (forty-nine thousand five hundred sixty-four) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units and 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units with a nominal value of PLN 1,000.- (one thousand Polish zloty) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

KRUK S.A., une société anonyme, avec siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108.305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 17 juin 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'allouer 1.375 (mille trois cent soixante-quinze) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000,- (mille zloty polonais) ainsi que tous les actifs et passifs y relatifs, au Compartiment C.

Deuxième résolution

L'associée unique décide également de transférer un montant de PLN 137.500,- (cent trente-sept mille cinq cents zloty polonais) de la réserve légale relative au Compartiment A à la réserve légale relative au Compartiment C.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à PLN 60.917.000,- (soixante millions neuf cent dix-sept mille zloty polonais) représenté par 49.564 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B et 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de PLN 1.000,- (mille zloty polonais) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010, LAC/2010/30267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091197/92.

(100101300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

3L Investment Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089134/9.

(100099181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Zork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.110.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, né le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
ZORK S.A.

Référence de publication: 2010089133/14.

(100099179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

IREEF - UK PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.631.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 1. Juli 2010

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 1. Juli 2010 beschlossen,

1. Frau Venetia Budgen, „chartered surveyor“, geboren am 1. Mai 1968 in London, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 43-45, Portman Square, W1H 6LY London, Vereinigtes Königreich, als Klasse A Geschäftsführerin zu ernennen, sowie

2. die bereits ernannten Geschäftsführer

a) Herrn Mark Weeden, „chartered accountant“, geboren am 4. Dezember 1954 in London, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, sowie

b) Frau Juliette Henry, „fund controller“, geboren am 30. April 1973 in West Bromwich, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

als Klasse B Geschäftsführer zu qualifizieren.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juli 2010.

Mark Weeden / Juliette Henry

Klasse B Geschäftsführer / Klasse B Geschäftsführer

Référence de publication: 2010089414/23.

(100097342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Résolution circulaire du 25 juin 2010

- Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Equity Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010089468/19.

(100098195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Résolution circulaire du 25 juin 2010

- Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Money Market Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010089470/19.

(100098045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Weather Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.312.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 5 juillet 2010 que:

1. Monsieur Fabio CECCARELLI a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la société;
2. Monsieur Karim NASR a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la société;
3. Monsieur Luca GALLINELLI a démissionné en tant que gérant de catégorie B de la société;
4. Monsieur Michael Mark CORNER-JONES, né le 17 août 1966 à Dartford (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à One Finsbury Circus, GB-London EC2M 7EB (Royaume-Uni), est nommé gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée;
5. Monsieur Scott PINFIELD, né le 1^{er} octobre 1966 à Worcester (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à One Finsbury Circus, GB-London EC2M 7EB (Royaume-Uni), est nommé gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée;
6. Monsieur Richard James HUDSON, né le 28 avril 1975 à York (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à One Finsbury Circus, GB-London EC2M 7EB (Royaume-Uni), est nommé gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010090510/24.

(100099153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

—
Résolution circulaire du 25 juin 2010

- Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Sicav 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010089471/20.

(100098063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.504.

—
Résolution circulaire du 25 juin 2010

- . Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010089472/19.

(100098188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**Harrow S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Harrow Holdings S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.522.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mai 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juin 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010089617/15.

(100098698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

—
Résolution circulaire du 25 juin 2010

- Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Strategy Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010089473/19.

(100098042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.462.

—
Résolution circulaire du 25 juin 2010

- Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010089474/19.

(100098059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Aero-Flux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 18, rue Klensch.

R.C.S. Luxembourg B 106.620.

—
Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associés en date du 30 juin 2010 que:

Monsieur René CHANSON cède toutes les parts sociales qu'il détient dans la société, soit 250 (deux cent cinquante) parts sociales à Monsieur Christophe HEIM.

Après cette cession, Monsieur Christophe HEIM détient la totalité des parts sociales de la société, soit 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010089506/16.

(100099248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

UBS (Lux) SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.430.

—
Résolution circulaire du 25 juin 2010

- Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Sicav 3

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010089475/19.

(100098066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.535.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 02 juillet 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration

- Mr Markus Steiner, président et membre du conseil d'administration, Brunngässlein 12, CH-4052 Bâle, Suisse jusqu'à l'assemblée générale en 2011

- Mr Jean-Paul Gennari, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale en 2011

- Mr Andreas Przewloka, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010089476/20.

(100098210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Lubesa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.407.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2009

L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2012 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Karl LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010089658/15.

(100099082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.314.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089497/10.

(100098693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Copacore Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.678.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour Copacore Fund

Référence de publication: 2010089550/11.

(100098805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

A.R.A. Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4885 Lamadelaine, 14, rue de la Providence.

R.C.S. Luxembourg B 86.281.

Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089498/10.

(100098878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Allfin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.313.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 22 juin 2010

6^{ème} résolution:

Le mandat du Commissaire étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de la société Van Geet Derick & Co, Experts Comptables SARL, ayant son siège social à Luxembourg (L-1528), 6 rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53981.

Leur mandat de commissaire viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010089501/18.

(100098815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Aero-Flux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 18, rue Klensch.

R.C.S. Luxembourg B 106.620.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089508/10.

(100099255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

I.H.S.A.N. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 23.501.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 3 mars 2010

L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg et l'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

*Pour la Société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2010089625/16.

(100099113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bull's-Eye Property Lux II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.026.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 juin 2010 à 16 heures au siège social de la société

7^{ème} résolution

Le mandat du Commissaire arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de la société Van Geet Derick, Experts Comptables SARL, ayant son siège social à Luxembourg (L-1528), 6 rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53981.

Leur mandat de commissaire viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2013.

*Pour extrait conforme
Signature
Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010089520/19.

(100098807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bull's-Eye Property Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.135.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 juin 2010

7^{ème} résolution:

Le mandat du Commissaire arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de la société Van Geet Derick, Experts Comptables SARL, ayant son siège social à Luxembourg (L-1528), 6 rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53981.

Leur mandat de commissaire viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2013.

*Pour extrait conforme
Signature
Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010089521/18.

(100098809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus Cumbrian Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.924.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Paribus Cumbrian Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089716/17.

(100099208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Banque de Commerce et de Placements S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.279.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089522/10.

(100098706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bay Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.948.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation:

- La société anonyme BAY ASSOCIATES S.A, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal

Pour extrait conforme

Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010089523/14.

(100098834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Perigord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 30.291.

—
Im Jahre zweitausendundzehn, am zwanzigsten Juli,

Vor der unterzeichneten Notarin Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PERIGORD IMMOBILIÈRE SA, mit Gesellschaftssitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 30.291 zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde am 23. März 1989 durch Urkunde des Notars Joseph ELVINGER, mit damaligem Amtssitz in Dudelingen, gegründet und im Memorial C Nummer 205 im Jahre 1989 veröffentlicht.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn René SCHAWEL, Jurist, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin, Frau Micheline SPIES, Buchhalterin, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heinrich Heine.

Der Vorsitzende bestellt zur Stimmzählerin Frau Agnès CONCARO, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heinrich Heine.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1. Festlegung eines Nominalwertes für die bestehenden Aktien von einhundert Euro pro Aktie (EUR 100,-).
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zweihunderttausend und dreizehn Euro (EUR 200.013,-), um es von derzeit dreißig tausend neun hundert sieben und achtzig Euro (EUR 30.987,-) auf zweihundert einunddreißig tausend Euro (EUR 231.000,-) zu erhöhen, dies durch Ausgabe von zweitausend (2.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).
3. Zeichnung und Einzahlung.
4. Erhöhung des genehmigten Aktienkapitals auf zwei Millionen Euro (2.000.000,- EUR) eingeteilt in zwanzig tausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR).
5. Abänderung des Artikels 3 der Statuten.
6. Löschung des Artikels 12 der Statuten und Abänderung der Nummerierung der nachfolgenden Artikel.
7. Sonstiges.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefaßt und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt für die bereits bestehenden Aktien einen Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) festzulegen. Die Aktienanzahl der bestehenden Aktionäre wird entsprechend dem neuen Nominalwert angepaßt.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals in Höhe von zweihunderttausend und dreizehn Euro (EUR 200.013,-) um es von derzeit dreißigtausend neunhundert siebenundachtzig Euro (EUR 30.987,-) auf zweihundert einunddreißig tausend Euro (EUR 231.000,-) zu bringen, durch Ausgabe von zweitausend (2.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).

Dritter Beschluß Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsrecht verzichtet haben, zeichnet die Gesellschaft "SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI SA" mit Gesellschaftssitz in L-6496 Echternach, 48, Montée Troosknepchen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.424, alle zweitausend (2.000) neuen Aktien, deren Betrag sie vollständig in bar eingezahlt hatte.

Der Generalversammlung und dem beurkundenden Notar, welcher dies ausdrücklich bestätigt, wurde der Beweis erbracht, daß die zweitausend (2.000) neuen Aktien voll eingezahlt wurden, so daß der Betrag von zweihunderttausend und dreizehn Euro (EUR 200.013,-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt das genehmigte Aktienkapital auf zweimillionen Euro (2.000.000,- EUR) festzusetzen, eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR).

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt Artikel 3 wie folgt abzuändern:

"Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweihundert einunddreißig tausend Euro (EUR 231.000,-), eingeteilt in zweitausend dreihundertzehn (2.310) Aktien zum Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie, die sämtlich eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf zwei Millionen Euro (2.000.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien im Rahmen und unter den Bedingungen des Gesetzes zurückkaufen."

84811

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt Artikel 12 aus den Statuten rauszunehmen.

Die nachfolgenden Artikel werden entsprechend neu nummeriert.

Kosten

Die sich auf Grund gegenwärtiger Urkunde zu Lasten der Gesellschaft ergebenden Kosten werden auf zirka ein tausend sechs hundert Euro (1.600,- EUR).

Nach Erschöpfung der Tagesordnung schliesst der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung.

WORÜBER PROTOKOLL aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparanten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Schawel, Spies, Concaro, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2010 Relation: LAC/2010/32271. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096225/84.

(100108523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Belhassen Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.918.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société BELHASSEN INVESTISSEMENTS Sàrl, ayant eu son siège social à L-1331 LUXEMBOURG, 59 bd Grande-Duchesse Charlotte.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2010089524/18.

(100099232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

—
In the year two thousand ten, on the sixteenth of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ABN AMRO Alternative Investments, with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 96.958, incorporated by a deed of the undersigned notary, then in Mersch, on September 23, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1101 of October 23, 2003.

The meeting is opened at 11.30 a.m. and Mrs Nathalie Moroni, residing in Bereldange is elected chairman of the meeting.

Mrs Angélique Lazzari, residing in Vance (B) is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Nathalie Chilla, residing in Luxembourg is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the D'Wort, in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in the Voix and in Het Financieele Dagblad on 14 and 31 May 2010.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Sicav from 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange and modification of the first sentence of Article 2 of the Articles of Association as follows:

“The registered office of the Company is established in Howald-Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.”

2. Modification of Article 24 of the Articles of Associations.

The article is renamed “Liquidation, merger, transfer of Funds” and modified as follows:

“The General Meeting of shareholders of a Fund may decide on:

- 1) either the pure and simple liquidation of said Fund,
- 2) or the closure of said Fund by transfer to another Fund of the Company,
- 3) or the closure of said Fund by transfer to another Luxembourg collective investment undertaking within the limits authorised by the Act.

In this case, no quorum shall be required and resolutions shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented.

In the event of a transfer to a common fund (fonds commun de placement), the formal agreement of the shareholders concerned shall be required and the decision taken in relation to the transfer shall bind only the shareholders deciding in favour of said transfer.

The same decisions may be taken by the Board of Directors with the majority of its members in the following cases only:

- 1) when the net assets of the Fund concerned fall under a threshold deemed to be adequate for the efficient management of the Fund;
- 2) when substantial changes occur in the political, economic and social situation, or if such a move is in the best interest of the shareholders.

Decisions thus taken either by the General Meeting or by the Board of Directors shall be published in the press as provided for in the prospectus to inform the shareholders.

In the event of the closure of a Fund by transfer, the shareholders of said Fund shall have the right, for a one-month period as from the publication provided for in the previous paragraph, to request the redemption of their shares. In this case, they shall not be charged any redemption costs. Upon expiry of said period, the decision to transfer shall bind all of the shareholders of said Fund who have not used said right. In the event of the pure and simple liquidation of a Fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said Fund. Any assets not distributed within a maximum period of nine months effective from the date of the liquidation will be deposited at the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.“

IV.- It appears from the attendance list, that out of 1,913,555.080 shares in circulation, 426.74 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on May 12, 2010 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Sicav from 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange and to modify the first sentence of Article 2 of the Articles of Association as follows:

“The registered office of the Company is established in Howald-Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.”

Second resolution

The general meeting decides to modify Article 24 of the Articles of Associations.

The article is renamed “Liquidation, merger, transfer of Funds” and modified as follows:

“The General Meeting of shareholders of a Fund may decide on:

- 1) either the pure and simple liquidation of said Fund,

2) or the closure of said Fund by transfer to another Fund of the Company,

3) or the closure of said Fund by transfer to another Luxembourg collective investment undertaking within the limits authorised by the Act.

In this case, no quorum shall be required and resolutions shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented.

In the event of a transfer to a common fund (fonds commun de placement), the formal agreement of the shareholders concerned shall be required and the decision taken in relation to the transfer shall bind only the shareholders deciding in favour of said transfer.

The same decisions may be taken by the Board of Directors with the majority of its members in the following cases only:

1) when the net assets of the Fund concerned fall under a threshold deemed to be adequate for the efficient management of the Fund;

2) when substantial changes occur in the political, economic and social situation, or if such a move is in the best interest of the shareholders.

Decisions thus taken either by the General Meeting or by the Board of Directors shall be published in the press as provided for in the prospectus to inform the shareholders.

In the event of the closure of a Fund by transfer, the shareholders of said Fund shall have the right, for a one-month period as from the publication provided for in the previous paragraph, to request the redemption of their shares. In this case, they shall not be charged any redemption costs. Upon expiry of said period, the decision to transfer shall bind all of the shareholders of said Fund who have not used said right. In the event of the pure and simple liquidation of a Fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said Fund. Any assets not distributed within a maximum period of nine months effective from the date of the liquidation will be deposited at the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.“

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille dix, le seize juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ABN AMRO Alternative Investments, avec siège social à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 96.058 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1101 du 23 octobre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures et Madame Nathalie Moroni, demeurant à Bereldange est élue président de l'Assemblée.

Madame Angélique Lazzari, demeurant à Vance (B), est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Nathalie Chilla, demeurant à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour publiée dans le D'Wort, le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans la Voix et dans Het Financieele Dagblad en date des 14 et 31 mai 2010.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transférer le siège social de la Sicav du 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange et modification de la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Howald-Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Modification de l'article 24 des statuts.

L'article est renommé "Liquidation, Fusion, Transfert de Compartiments" et modifié comme suit:

«L'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment peut décider:

- 1) soit de la liquidation pure et simple dudit Compartiment;
- 2) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre Compartiment de la Société;
- 3) soit de la fermeture dudit Compartiment par apport à un autre Organisme de Placement Collectif de droit luxembourgeois dans les limites autorisées par la Loi.

Dans ce cas, aucun quorum de présence n'est exigé et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas d'apport à un fond commun de placement, l'accord formel des actionnaires concernés sera requis et la décision prise quant à l'apport n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur dudit apport.

Les mêmes décisions peuvent être prises par le conseil d'administration à la majorité de ses membres, dans les cas suivants uniquement:

- 1) lorsque les actifs nets du Compartiment concerné deviennent inférieurs à un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du Compartiment;
- 2) lorsque interviennent des changements substantiels de la situation politique, économique et sociale, ainsi que lorsque l'intérêt des actionnaires le justifie.

Les décisions ainsi prises soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, feront l'objet de publication dans la presse telle que prévu dans le prospectus pour les avis aux actionnaires.

En cas de fermeture d'un Compartiment par apport, les actionnaires de ce Compartiment auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé. A l'expiration de ce délai, la décision d'apport engage l'ensemble des actionnaires de ce Compartiment qui n'auront pas fait usage de cette faculté.

En cas de liquidation pure et simple d'un Compartiment les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans les Compartiments concernés. Des avoirs non distribués à la date de clôture de liquidation seront déposés à la banque dépositaire pour une période ne pouvant excéder six mois avec effet à cette date. Passé ce délai ces avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.»

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 1.913.555,080 actions en circulation, 426,74 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 12 mai 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Sicav du 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange et décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Howald-Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts.

L'article est renommé "Liquidation, Fusion, Transfert de Compartiments" et modifié comme suit:

«L'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment peut décider:

- 1) soit de la liquidation pure et simple dudit Compartiment;
- 2) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre Compartiment de la Société;
- 3) soit de la fermeture dudit Compartiment par apport à un autre Organisme de Placement Collectif de droit luxembourgeois dans les limites autorisées par la Loi.

Dans ce cas, aucun quorum de présence n'est exigé et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas d'apport à un fond commun de placement, l'accord formel des actionnaires concernés sera requis et la décision prise quant à l'apport n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur dudit apport.

Les mêmes décisions peuvent être prises par le conseil d'administration à la majorité de ses membres, dans les cas suivants uniquement:

- 1) lorsque les actifs nets du Compartiment concerné deviennent inférieurs à un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du Compartiment;

2) lorsque interviennent des changements substantiels de la situation politique, économique et sociale, ainsi que lorsque l'intérêt des actionnaires le justifie.

Les décisions ainsi prises soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, feront l'objet de publication dans la presse telle que prévu dans le prospectus pour les avis aux actionnaires.

En cas de fermeture d'un Compartiment par apport, les actionnaires de ce Compartiment auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé. A l'expiration de ce délai, la décision d'apport engage l'ensemble des actionnaires de ce Compartiment qui n'auront pas fait usage de cette faculté.

En cas de liquidation pure et simple d'un Compartiment les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans les Compartiments concernés. Des avoirs non distribués à la date de clôture de liquidation seront déposés à la banque dépositaire pour une période ne pouvant excéder six mois avec effet à cette date. Passé ce délai ces avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. MORONI, A. LAZZARI, N. CHILLA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27491. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010090810/209.

(100101367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Blue Wings Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.583.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation:

- La société anonyme BLUE WINGS CHARTER S.A, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal

Pour extrait conforme

Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010089527/14.

(100098830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bul Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.972.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089535/12.

(100098757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BR Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089529/10.

(100099274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Amber International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.170.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- de la société AMBER INTERNATIONAL SA, ayant eu son siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 26, Boulevard Royal.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2010089516/15.

(100099329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Scorpion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 74.598.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- de la société SCORPION SA, ayant eu son siège social à L-2418 LUXEMBOURG, 5, rue de la Reine

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2010089762/15.

(100099328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Fintech Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 140.678.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de ma fonction d'administrateur au sein de votre Société avec effet à la date de ce jour.

Luxembourg, le 12/05/2010.

Daniel KUFFER.

Référence de publication: 2010088631/10.

(100099343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.